

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021 DES ASSOCIÉS DES CENTRALES VILLAGEOISES VERCORSOLEIL

RAPPORT FINANCIER 2020

Comme les années précédentes, nous vous proposons un rapport financier en trois temps comprenant une revue rapide du rapport de l'expert comptable, une explication plus « grand public » des comptes de l'année basée sur la Trésorerie et les mentions légales qui doivent figurer dans le rapport financier.

1. Résumé du rapport de l'expert comptable :

Les actifs de la société au 31 décembre 2020 se montent à 831 238 €. Ils sont constitués de 681 648 € de matériel photovoltaïque non encore amorti, de 5041 € de la Zoé non encore amorti, de 52 392 € de factures à EDF OA non encore émises ou non encore payées mais qui correspondent à la production des panneaux pour 2020 non encore facturée, de 75 401 € de liquidités sur notre compte courant, de 1 300 € de participations dans d'autres sociétés ou coopératives et de 15 455 € de charges payées d'avance.

Ils compensent un passif du même montant constitué de 85 900 € de fonds propres (en légère augmentation de 300 € par rapport à 2019 si on inclut les 3300 € de rachats des parts de M. Bodri), de 534 999 € d'emprunts bancaires, des 198 918 € du report à nouveau issu des exercices précédents, de 5 730 € de factures diverses à payer et des 5 691 € de résultats de l'exercice 2020 !

Au niveau des résultats d'exploitation, le comptable conclut à un chiffre d'affaire de 78 983 € correspondant à l'électricité produite en 2020 d'après les relevés RTONE et des modestes revenus de la Zoé. Nous avons sur cet exercice comptable dépensé 19 465 € d'achats, de charges et de taxes et amorti 44 333 € de matériel.

Cela nous donne un résultat d'exploitation de 16 085 € si on inclut la subvention reçue de la Mairie de La Chapelle pour la Zoé, dont il faut déduire 10 172 € de frais financiers (intérêts des emprunts) pour arriver à un résultat courant avant impôts de 5 913 €, sur lesquels nous allons payer pour la première fois 222 € d'impôts sur les bénéfices.

Pour ceux qui souhaitent plus de détail sur le rapport comptable, le conseil de gestion et l'expert comptable se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions sur des points plus détaillés du bilan de l'exercice 2020.

2. Les chiffres clefs :

Pour ceux qui ne sont pas experts-comptables et ne comprennent donc pas forcément toutes les nuances du bilan, nous vous retranscrivons ci-dessous l'année comptable en termes plus usuels, basé sur les mouvements de trésorerie, sachant que bien sûr ce sont les termes et les chiffres inclus dans le rapport comptable qui sont officiels.

Nous avons eu 3 parts sociales souscrites en 2020 qui correspondent aux 3 parts mentionnées dans le rapport de 2019 qui étaient en attente d'un nouveau projet mais que nous avons intégrées avant la mise en place de la valorisation des actions à 110 € pour le rachat des parts de M. Bodri.

Nous avons reçu pour un total de 2 567 € d'aides pour l'achat de la Zoé et la mise en place de la prise de recharge à la Mairie de La Chapelle en Vercors.

Les dépenses courantes de cette année sont donc limitées aux dépenses de fonctionnement pour 15 529 € et aux remboursements des emprunts (capital et intérêts) pour 51 075 € qui correspondent tous les deux au même montants qu'en 2019.

Il faut en plus ajouter des frais d'investissement, de recherche et développement pour 6 806 € (principalement les dépenses liées à la mise en place de l'opération ZOE) et 1000 € de prises de participation dans la CV du Val de Quint pour soutenir leurs initiatives dans l'autoconsommation collective et le développement de l'hydrogène comme moyen de stockage du surplus de l'été pour couvrir les besoins lors de coupures de réseau en hiver.

Les recettes sont, elles, constituées principalement par la vente de l'électricité pour 85 196 € qui incluent environ 4272 € d'arriérés de factures non payées par EDF-OA suites à nos contentieux les contrats et les mises à disposition de la Zoe pour ...241 € ! Il faut également noter que 5488 € d'arriérés de facture ont été payée en début 2021 par EDF-OA pour des productions de 2019 et 2020.

Les entrées de trésorerie cette année 2020 s'élèvent donc en incluant les aides et les nouveaux fonds propres à 88 304 € pour des débours totaux de 74 410 €. Le bénéfice en trésorerie de l'exercice s'élève donc à un peu moins de 14 000 €. Si on en retire les montants exceptionnels d'investissement dans la Zoé et dans la CV du Val de Quint d'un côté et les aides reçues pour la Zoé, les nouvelles parts sociales et les recettes d'électricité de 2019 nous trouvons un bénéfice de fonctionnement de 14 560 €. Le gros de la différence avec le résultat d'exploitation du bilan comptable provient des différences sur ce qui est comptabilisé en 2020 pour les facturations à EDF OA (la trésorerie incluant toutes les factures émises alors que le comptable tient compte uniquement de la production réelle des panneaux sur 2020).

Vous pouvez retrouver dans le tableau qui suit le détail des différents postes de dépenses (tous les chiffres sont en H.T.).

CHARGES		2020
Assurance photovoltaïque		4 908,13 €
Banque		166,00 €
Comptable		950,00 €
Administration		171,78 €
Impôts		382,00 €
Adhésion		285,00 €
Maintenance photovoltaïque		3 154,00 €
Loyers		3 589,60 €
TURPE		882,06 €
Intérêts Emprunts		10 516,14 €
Capital Emprunts		40 559,57 €
Innovation		0,00 €
Travaux Installation		0,00 €
Etudes		0,00 €
ZOE investissement		6 806,64 €
ZOE entretien		172,68 €
ZOE recharge		0,00 €
ZOE batterie		379,34 €
ZOE divers		107,70 €
ZOE Assurance		488,98 €
Divers		1 000,00 €
Total fonctionnement		15 529,57 €
Total Remboursement emprunt capital		40 559,57 €
Total Remboursement emprunt intérêts		10 516,14 €
Total innovation + investissements		6 806,64 €
Divers		1 107,70 €
TOTAL CHARGES		74 519,62 €

RECETTES		2020
Vente Electricité		85 195,65 €
Remb. TVA		0,00 €
Divers		0,00 €
Aides		0,00 €
Souscriptions		300,00 €
Prêts Bancaires		0,00 €
		0,00 €
ZOE utilisation		241,67 €
ZOE divers		0,00 €
ZOE aides		2 566,67 €
Total revenus hors aide, emprunts et souscriptions		85 437,32 €
Total investissements et capital social		2 866,67 €
Divers		0,00 €
TOTAL RECETTES		88 303,98 €

Nous avons au 31/12/2020 sur notre compte bancaire 75 401 €, alors que nous prévoyons en prévisionnel lors de la dernière Assemblée Générale environ 71 000 €. Bien sûr ces chiffres sont des valeurs de trésorerie et non de bilan. Il ne faut pas oublier non plus les provisions à faire pour remplacer les onduleurs qui se montent pour notre quatrième exercice à 10 000€ au total.

Pour l'année 2021, nous prévoyons à peu près les mêmes niveaux de dépenses pour le fonctionnement courant, pour le photovoltaïque et nous devons ajouter en année pleine environ 1000 € de dépenses supplémentaires pour la Zoé.

Le résultat 2021 devrait donc se situer aux environs du même montant légèrement supérieur à 10 000 € si nous ne tenons pas compte des investissements dans le cadre de nouveaux projets.

3. Mentions légales obligatoires :

- ➔ Au cours de l'exercice 2020, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil a pris une participation de 10 parts à 100 € dans la société SAS Centrales Villageoises du Val de Quint et une participation de 1 part à 100 € dans la société coopérative Enercoop Auvergne-Rhône Alpes. La SAS Centrales Villageoises VercorSoleil détient donc des participations dans 4 sociétés au 31 décembre 2020, dans celles énumérées ci-dessus et de une part à 100 € dans la CV des 4 montagnes et de une part à 100 € dans la CV des Portes du Vercors et n'a aucune filiale.
- ➔ Au cours de l'exercice 2020, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la SAS et donc, a fortiori, avec un des membres du conseil de gestion.
- ➔ Pour la bonne règle nous vous précisons que nous n'avons engagé au cours de l'exercice 2020, aucune dépense de frais de recherche et de développement.
- ➔ Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que notre société n'emploie pas de personnel salarié, et qu'en conséquence aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.
- ➔ Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code concernant les frais exceptionnels de représentation luxueux s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.
- ➔ Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous confirmons qu'il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des 3 exercices précédents.

4. Proposition d'affectation du résultat :

Lors de la dernière Assemblée générale en 2020, nous avons déjà évoqué le versement de dividendes mais nous n'avons toujours pas de solution pratique pour effectuer ces versements de façon cohérente (coûts des courriers officiels et des déclarations et temps nécessaire pour tout faire manuellement). Deux solutions possibles sont en train de se mettre en place actuellement une via l'Association des Centrales Villageoises et Raphaël Soulier notre expert comptable et une que nous suivons via Energie Partagée. Mais les deux solutions ont pris du retard et ne sont pas encore disponibles.

Par contre, un événement malheureux survenu au cours de l'année 2020, le décès d'un de nos associés qui avait pris une participation de 30 parts, pour nous soutenir dès le lancement de la société puis à chaque appel à levée de fonds et le fait que ses héritiers souhaitaient revendre les parts dans le cadre de la succession, nous a obligé à devoir estimer la valeur actualisée d'une action VercorSoleil.

Nous nous sommes donc livrés à l'exercice avec les conseils éclairés d'autres CV confrontées au même problème et la validation de principe de notre expert comptable. Il est important de noter également qu'il y avait un double enjeu de légalité vis à vis des services fiscaux dans le cadre de la succession d'un côté et de valoriser l'investissement effectué par cette personne à travers ce qu'elle léguait à ses héritiers.

Il faut bien comprendre qu'en l'absence de marché pour échanger ces actions, il est très difficile d'en évaluer la valeur réelle. Nous sommes donc partis de la valeur comptable correspondant aux fonds propres de la société (hors subventions reçues) divisés par le nombre d'actions émises puis nous avons corrigé la valeur trouvée de différents « facteurs » aléatoires, dont nous avons évalué les valeurs comme nous le pouvions (dépréciation liée au manque de liquidité des actions, dépréciation liée au manque de liquidité des actifs immobilisés, etc.). Nous sommes ainsi arrivés à une valeur de 110 € pour une valeur nominale de lancement de 100 €. Cette valeur a été validée sur le principe par l'expert comptable, trouvant nos approximations acceptables et défendables légalement.

Nous avons donc procédé au rachat aux héritiers des parts de M. Bodri à 110 € par part. Ces mêmes parts ont ensuite été rachetées par des associés de VercorSoleil afin de permettre de garder le capital existant.

Nous vous demanderons donc de valider dans les résolutions à venir ce que l'on appelle une prime d'émission de 10 € pour l'achat ou la vente des actions de la société. Cela veut dire que toute nouvelle émission de part pour les prochains projets sera émise à 110 € pour une valeur nominale de 100 €. Les anciens associés ont donc maintenant des parts achetées 100 € qui valent 110 €. Les nouveaux associés qui rentrent maintenant, ou les nouvelles parts achetées par les anciens associés, coûteront 110 € mais si elles sont rachetées par la société le lendemain, elles le seront aussi à 110 €.

Il y a donc bien une valorisation des parts des associés les plus anciens qui ont pris au départ le plus de risques.

La valeur de cette prime d'émission pourra être discutée et ajustée chaque année au cours de

Centrales Villageoises VercorSoleil

l'Assemblée Générale.

Il n'y aura donc pas de versement de dividendes cette année et nous vous proposons donc de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 5 691 €.
